

La valorisation du bois dans le cadre de la restauration et de l'entretien de ripisylve

Le Tech dans les Pyrénées-Orientales

par Bruno MARITON et Aurélien CHABANNON

Parmi les fonctions de la ripisylve, il nous a paru essentiel de parler de production de bois. Dans l'exemple du plan de gestion du Tech décrit ici, même si elle n'est pas l'objectif principal, la valorisation du bois a néanmoins permis de réduire les coûts de l'entretien. C'est un des aspects à prendre en compte dès la préparation du Contrat Rivière.

Préambule

Sur une vallée imprégnée des influences méditerranéenne et montagnarde, durement touchée par les crues ("L'Aiguat" de 1940 reste encore ancré dans de nombreuses mémoires), l'eau constitue un élément fort de ce territoire méditerranéen et sert de liaison entre les milieux, les activités et les hommes.

La prise de conscience des élus, face à la dégradation du bassin versant du Tech, a conduit à la création en 1994 d'un Syndicat intercommunal à vocation unique de gestion et d'aménagement du Tech (S.I.V.U. du Tech). Celui-ci regroupe 33 communes pour un territoire de 750 km² comptant 60 000 habitants et 330 km de cours d'eau (le Tech et ses affluents).

Afin de concrétiser la volonté des acteurs locaux de voir émerger une démarche de gestion globale des cours d'eau du bassin versant du Tech, des études furent lancées dès 1998, pour aboutir en janvier 2001 à la signature officielle du Contrat Rivière Tech (premier contrat signé sur le département des Pyrénées-Orientales) pour un montant de 20 millions d'€ sur 5 ans.

Cinq axes majeurs issus de la concertation

Le contrat a permis d'identifier cinq axes majeurs :

- mise en place d'une politique globale de gestion du risque d'inondation : 9 millions d'€ ;
- améliorer la qualité de l'eau : 5 millions d'€ ;
- préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques : 3,7 millions d'€ ;
- optimiser la ressource en eau : 0,17 millions d'€ ;
- développer l'attractivité touristique de la vallée.

C'est dès 1995, dans le cadre de l'axe 3 qu'un partenariat s'est établi entre le S.I.V.U. du Tech et le Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) local pour la réflexion, l'accompagnement des itinéraires techniques liés à la gestion des ripisylves et la connaissance des propriétaires riverains. En effet, une grande partie du bassin versant du Tech est boisé et appartient à 90% à des petits propriétaires fonciers.

1 - Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux

Un schéma d'entretien

Malgré l'obligation faite par la loi (article 114 du Code Rural), le manque d'entretien de la végétation des cours d'eau par les riverains de la vallée du Tech représente actuel-

Photo 1 :
Eclaircir, supprimer les arbres à risques et certains embâcles... sont des travaux réalisés dans le cadre de l'entretien



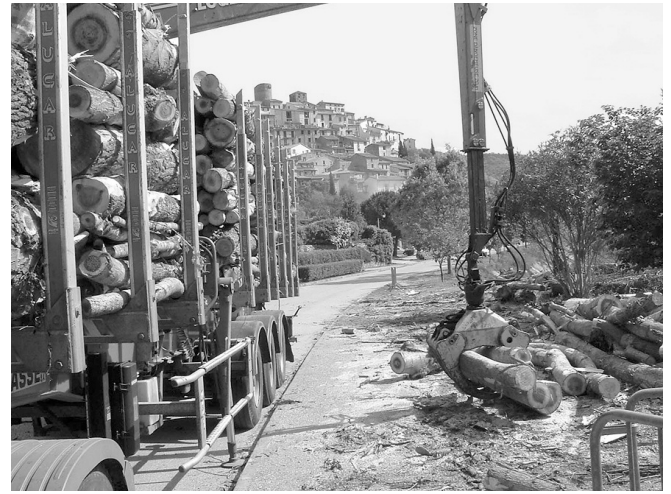
lement un risque supplémentaire en cas de crue et constitue également un frein au développement de l'attractivité touristique de la vallée. Afin de pallier à cette quasi absence d'entretien des riverains, le S.I.V.U. du Tech, grâce à l'application combinée de l'article 31 de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et des articles L151.36 à L151.40 du Code Rural, peut intervenir pour « l'entretien d'un cours d'eau non domanial et de ses accès, et la protection et la restauration des formations boisées riveraines » lorsque ces travaux présentent un caractère d'urgence ou d'intérêt général. Le caractère d'intérêt général étant démontré dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général actuellement en cours d'instruction.

Le S.I.V.U. du Tech de par ses missions de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la restauration et de l'entretien des ripisylves et des bois morts assure la mise en œuvre du schéma d'entretien pour le Tech et ses affluents. Le schéma a pour principal objectif la mise en place d'une gestion sectorisée et raisonnée à l'échelle du bassin versant. En d'autres termes, ce schéma propose une hiérarchisation des interventions en fonction des enjeux définis en concertation avec l'ensemble des partenaires à l'occasion de groupes de travail (commissions thématiques, comité de pilotage, comité de rivière...) et ce en cohérence avec les autres actions menées sur la vallée.

Une gestion sylvicole appropriée

Suite à un diagnostic de terrain effectué selon les préconisations du S.D.A.G.E.¹ Rhône Méditerranée Corse, le Tech et ses affluents ont été divisés en secteurs puis en tronçons homogènes définis en fonction des caractéristiques physiques, hydrauliques, écologiques du milieu, et en tenant compte des activités humaines et de leur impact. Après concertation, des objectifs ont été retenus pour chacun des tronçon parmi lesquels on peut citer :

- favoriser l'écoulement dans un but de protection des personnes et des biens, en particulier en période de crue ;
- rajeunir les peuplements en place et encourager la biodiversité ;



- conserver et/ou améliorer des aspects paysagers liés à la rivière ;
- favoriser localement l'accessibilité au cours d'eau ;
- préserver la faune et la flore.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs types de travaux ont été retenus en association avec des niveaux d'entretien variables. Sur un chantier type, la définition des travaux pourrait être :

- la suppression des arbres à risques ;
- l'enlèvement sélectif des embâcles ;
- la suppression des dépôts sauvages ;
- la réalisation d'éclaircies et en particulier dans les peuplements d'aulnes, de saules et de peupliers noirs ;
- la lutte contre les plantes envahissantes comme le Buddleia ou la canne de Provence.

Notons que sur certains linéaires ne présentant pas d'enjeux de protection vis-à-vis des personnes et des biens, aucun chantier n'est prévu, le secteur ayant été diagnostiqué en Non Intervention Contrôlée pour répondre à des objectifs de préservation d'une faune et/ou d'une flore remarquable ou pour constituer des pièges à flottants.

L'opportunité d'une valorisation des bois

Lors de la définition des premiers chantiers le C.R.P.F. a apporté son appui pour la définition des itinéraires sylvicoles, pour l'animation foncière de par sa connaissance

des différents propriétaires forestiers riverains et pour l'établissement d'une liste d'entreprises locales et de maîtres d'œuvres potentiels. Au printemps 2001, le S.I.V.U. retient après un appel d'offre la Coopérative forestière Pyrénées-Roussillon comme maître d'œuvre sur la première programmation de travaux.

Sur les dix chantiers réalisés à ce jour, une valorisation des bois a été possible sur cinq d'entre eux. Cette opportunité est dépendante de la configuration du milieu (relief, accessibilité, nature des peuplements) mais aussi de la présence d'entreprises forestières locales, compétentes et prêtes à se former et

Photos 2 et 3 :

La présence d'entreprises forestières locales est indispensable pour pouvoir valoriser le bois. Ci-dessus : chargement du bois.

Photo 4 :

L'accessibilité des chantiers est aussi une des conditions nécessaire à la valorisation du bois ; ci-dessous : débardeur.





L'accord des propriétaires est indispensable pour pouvoir entreprendre les travaux

Photo 5 (ci-dessus) :
Débardeur

Photo 6 :
Ouvrier à Amélie

surtout de l'accord des propriétaires riverains. Ce dernier point est particulièrement important car il conditionne le mode de valorisation des bois. Avant chaque chantier, une convention est passée entre les propriétaires riverains concernés par l'emprise des travaux et le S.I.V.U. du Tech prévoyant l'autorisation d'accès au chantier et la réalisation de celui-ci. En plus de cette convention, le propriétaire dispose de plusieurs possibilités concernant les bois issus des travaux sur sa parcelle :



- il peut conserver la totalité du bois ;
- il peut conserver une partie du bois et céder l'autre à l'entreprise adjudicataire ;
- enfin, il peut céder la totalité du bois à l'entreprise qui pourra le valoriser en déduction du coût global du chantier.

Ce travail d'animation foncière est primordial et doit être effectué largement à l'amont du début du chantier afin de pouvoir inclure dans le dossier d'appel d'offre la possibilité de récupérer le bois. Si le nombre de propriétaires souhaitant céder leur bois est suffisamment important pour envisager une valorisation, il est alors demandé aux entreprises consultées d'effectuer une offre en fonction de cette récupération de bois. Un inventaire forestier précis permet aux entreprises de juger l'importance des volumes de bois.

Toutefois, et comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, la valorisation des bois n'est pas un objectif des chantiers de restauration de la ripisylve. Elle ne doit pas être et ne peut pas être systématisée. Elle constitue une opportunité qui peut permettre entre autre, une diminution des coûts du chantier lorsque les bois sont laissés à la disposition des entreprises, le maintien d'une filière bois locale ou encore l'évacuation des bois dans les secteurs où un objectif d'amélioration de l'accessibilité a été retenu.

Ainsi, lorsque les conditions le permettent, les bois issus des travaux de restauration ou d'entretien sont triés et peuvent être valorisés sous plusieurs formes :

- en bois de chauffage pour le marché local ou pour les propriétaires ;
- pour la pâte à papier ;
- pour le déroulage : pour les plus gros diamètres et les arbres bien conformés (peupliers blancs en particulier) ;
- pour la réalisation des cravaches en micocoulier réalisées par le C.A.T. de Sorède (filiale très locale, et très valorisante)² ;
- pour le bois d'œuvre pour des essences comme l'aulne, le frêne, le merisier, le bouleau,...

2 - N.D.L.R. Voir *Forêt Méditerranéenne* Tome XXIV, n°2, mai 2003 - Serge Peyre "Le micocoulier de Provence et la cravache"

Un résultat encourageant

Aujourd'hui 95 000 € de travaux ont été réalisés sur la première programmation par cinq entreprises de la vallée. Cela représente 170 jours de travail pour les entreprises et plus de 500 tonnes de bois évacués tout en conservant en ligne de mire les objectifs retenus sur chaque secteur dans le cadre du schéma de restauration et d'entretien du Tech et de ses affluents.

Ces travaux sont donc la concrétisation d'une dynamique engagée depuis l'origine du S.I.V.U. du Tech grâce à un partenariat local

de longue haleine entre les élus, les administrations de l'Etat et les différents acteurs locaux (associations, utilisateurs du milieu, forestiers...). Afin de conserver cette dynamique, et devant la prise en compte générale des problématiques liées à l'entretien des cours d'eau, les deux programmations de travaux à venir concernent des linéaires de berges croissants et donc des montants plus importants. Ceci démontre aujourd'hui et pour l'avenir les aspects positifs d'un schéma de gestion globale.

B.M., A.C.

Bruno MARITON
CRPF - Pyrénées
orientales
Château Cap
de Fouste
66100 Perpignan
pyreneesorientales
@crpf.fr

Aurélien
CHABANNON
S.I.V.U. du TECH
Bd Maréchal Joffre
66400 Céret
sivu.tech@wanadoo.fr

Résumé

Cet article présente le « Contrat Rivière du Tech » (33 communes, 83 km, 20 millions d'euros sur 5 ans) signé en janvier 2001 et la mise en œuvre du programme de travaux issu du schéma d'entretien.

La prise en compte, sous réserve de conditions favorables de la valorisation des bois de la ripisylve, permet une économie parfois des coûts et le maintien d'une activité dans la vallée.

Le partenariat établi entre les différentes structures de la forêt privée, le SIVU du Tech, les propriétaires et les élus, donne plus de poids aux actions engagées et une meilleure appréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du Tech et de ses bassins versants (750 km²).

Summary

Profitable use of wood in the context of restoration and upkeep of riverine woodlands : the river Tech in French Catalonia (Pyrénées-Orientales)

The paper presents the scheme "Tech River Contract" (33 municipalities, 20 million euros, over five years), signed in 2001, and the work programmed in the maintenance scheme.

Integrating the profitable use of wood from the riverine woodland, where conditions permit it, can reduce costs and maintain a particular activity in the valley.

A partnership between the various privately-owned forest entities, the SIVU of the Tech, owners and elected representatives has lent added authority to the action undertaken and enhanced the appreciation of the economic, social and environmental issues involving the Tech and its catchment areas (750 km²).

Riassunto

La valorizzazione del legno nel quadro del restauro e del mantenimento di foresta riparia : Il Tech nei Pirenei orientali

Questo articolo presenta il " Contratto Rivière du Tech " (33 comuni, 83 km, 20 milioni di euro su 5 anni) firmato nel gennaio 2001 e la messa in opera del programma di lavori derivato dal contratto di mantenimento.

La presa in conto, con riserva di condizioni favorevoli, della valorizzazione dei legni della foresta riparia, permette talvolta un'economia dei costi e il mantenimento di un'attività nella valle.

La collaborazione stabilita tra le diverse strutture della foresta privata, il SIVU del Tech, i proprietari e gli eletti, dà più peso alle azioni impegnate e un'appréhension migliore delle poste economiche, sociali e ambientali del Tech e dei suoi bacini versanti (750 km²).